



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50441

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des enfants souffrant de troubles du langage. Pres d'un million d'enfants en âge scolaire souffrent de dyslexie grave ou de dysphasie. Ces enfants n'ont aucun déficit sensoriel ou intellectuel, mais leurs troubles nécessitent la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique. Aujourd'hui, en France, il n'existe aucune structure d'enseignement adaptée pour accueillir ces enfants, ni au niveau élémentaire, ni au niveau du secondaire. Par manque de prise en charge spécifique, ils se retrouvent très tôt en situation d'échec scolaire, situation qui peut évoluer vers l'illettrisme et donc vers une marginalisation sociale. A l'heure où M. le Président de la République réaffirme la nécessité impérieuse de combattre l'illettrisme, il lui demande si une prise en charge spécifique et une scolarité adaptée pour ces enfants, peuvent être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50441

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1755